

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

**Le CA 2018 :**  
**Une gestion saine au service des investissements pour les projets d'avenir**

Le compte administratif 2018 retrace la réalisation du troisième budget de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes. Les résultats obtenus valident à nouveau la stratégie budgétaire annoncée lors des premières orientations budgétaires de la mandature, avec un plan de lutte contre le gaspillage budgétaire, associé à un redéploiement volontariste du fonctionnement vers l'investissement.

Ainsi les dépenses de fonctionnement sont à nouveau diminuées, à périmètre constant, de 55 M€ en 2018. Cette diminution fait suite à une baisse de 136 M€ en 2016 et 111 M€ en 2017, ce qui porte à 302 M€ la diminution des charges de fonctionnement sur les trois premières années du mandat, par rapport au budget 2015 cumulé des deux anciennes régions.

**Ce redéploiement de plus de 300 M€ du fonctionnement vers l'investissement** permet à la Région de consolider encore son niveau d'épargne, déjà très largement reconstitué sur les deux premières années du mandat. Le niveau de l'épargne est ainsi de nouveau très nettement en hausse. Entre 2010 et 2015, l'épargne brute cumulée des deux ex-Régions avait perdu plus de 30% de sa valeur. Elle progresse de 71% entre 2015 et 2018 en passant de 419 M€ en 2015 à 716 M€ à fin 2018.

Forte de cet autofinancement, la Région est en capacité de financer **un niveau d'investissement exceptionnellement élevé, au service des territoires : en 2018 la réalisation du budget d'investissement atteint ainsi 951 M€** contre 716 M€ en 2015 (hors remboursement du capital de la dette et hors FEADER), **soit une augmentation de 33% des crédits d'investissement de 2015 à 2018.**

Ce niveau d'investissement est atteint sans **aucune augmentation de la dette**, grâce aux capacités de financement dégagées sur le fonctionnement. Le ratio de désendettement de la collectivité est même à nouveau amélioré, à 3,7 ans en 2018, contre 4 ans en 2017 et surtout 6,6 ans à fin 2015.

Enfin, il faut rappeler que cette stratégie budgétaire est mise en place dans un contexte de ressources marqué à la fois par des pertes de dotations et par un choix affirmé de la Région de baisser la fiscalité :

- La Région subit une nouvelle perte de ressources en 2018, l'Etat ayant décidé de supprimer le fonds de développement économique des Régions (perte de 62 M€ pour Auvergne-Rhône-Alpes).
- La Région poursuit sa politique **d'allègement de la pression fiscale**. Dès le début du mandat, la Région avait fait le choix de baisser les cartes grises, en harmonisant les

tarifs des deux anciennes Régions sur le plus bas tarif (43€/CV) et en exonérant en totalité les véhicules dits « propres ». En décembre 2018, la Région a poursuivi cette action de baisse de la fiscalité, en diminuant de 20% la part régionale de TICPE sur le prix du carburant.

Ces performances budgétaires ont amené l'agence internationale de notation Standard and Poor's, à confirmer la notation AA de la collectivité, notation maximum pouvant être attribuée à une collectivité locale française, et surtout à lui délivrer une « qualité de crédit intrinsèque » d'un cran supérieur, soit « aa+ ». L'agence considère qu'au-delà de la notation officielle de la Région, qui ne peut être augmentée compte tenu de la notation de l'Etat qui constitue pour toutes les entités locales françaises un plafond, la qualité de crédit intrinsèque de la Région, qui reflète ses caractéristiques propres, peut être portée à « aa+ » compte tenu des performances de la Région.

Dans son dernier communiqué, l'agence souligne notamment que « **la gouvernance et la gestion financières de la Région sont très fortes et efficaces** incluant des objectifs budgétaires clairs sur le mandat dont un plan d'économie de 300 M€ ». L'agence indique qu'elle apprécie « **la prospective financière réaliste et très détaillée** ainsi que **le pilotage budgétaire de qualité** qui soutiennent le **caractère prévisible de la trajectoire financière** ».

# I L'objectif de redéployer les dépenses de fonctionnement vers l'investissement est atteint dès 2018

## I.1) Les grands agrégats et ratios financiers au 31 décembre 2018

Les dépenses de fonctionnement brutes, avant retraitement, atteignent 2 417 M€ en 2018 contre 2 376 M€ en 2017. Cependant des effets de périmètre importants impactent l'exercice 2018, et doivent être neutralisés pour pouvoir évaluer l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement à périmètre constant.

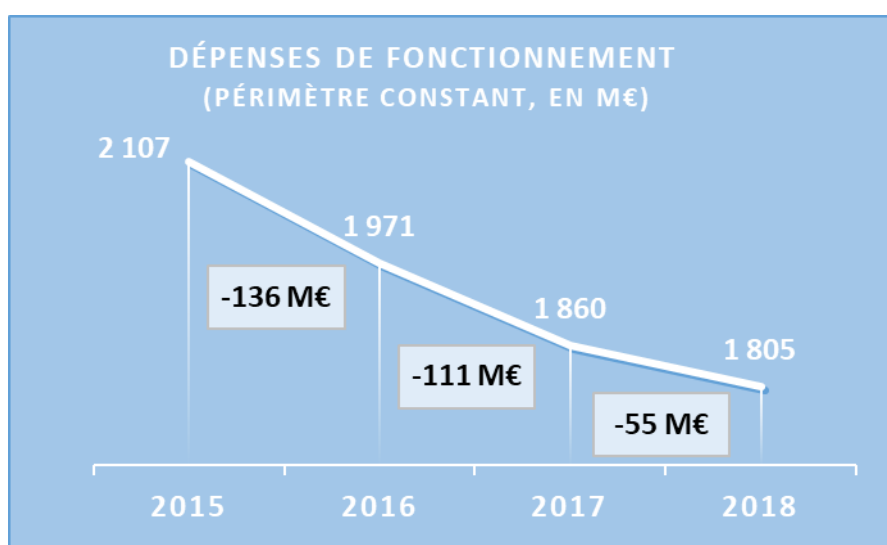
Il s'agit essentiellement de neutraliser la montée en charge du transfert de la compétence transports interurbains et scolaires des 12 départements et de la Métropole de Lyon à la Région. L'année 2018 constitue en effet la première année de plein exercice de la compétence, le transport scolaire n'ayant été transféré à la Région qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ce passage en année pleine se traduit par une dépense supplémentaire de 78 M€, accompagnée d'un ajustement de recettes concomitant, avec la montée en charge des attributions de compensation versées par les départements.

Doivent également être neutralisés, de façon plus marginale, les ressauts liés à la programmation des fonds européens, ainsi que les transferts de compétence intervenus depuis 2016 en matière de formations sanitaires et sociales, d'action économique et de transfert des CREPS (Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive).

Pour neutraliser ces effets de périmètre, significatifs en volume, l'analyse de l'évolution des comptes s'effectue en retranchant sur toute la période d'analyse, les transports scolaires et interurbains (573 M€ au compte administratif 2018), les fonds européens (15 M€), l'attribution de compensation de la CVAE (8 M€), ainsi que le montant des transferts de compétence intervenus en matière de formations sanitaires et sociales, économie et CREPS depuis 2016 (16 M€).

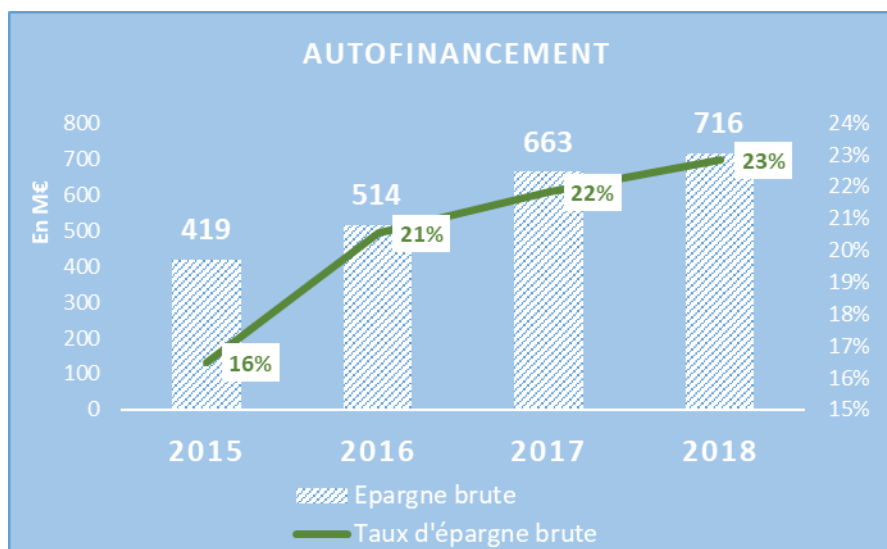
**A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement diminuent de 3% en 2018, soit 55 M€ en volume.** Cette diminution fait suite aux baisses budgétaires déjà enregistrées sur les deux exercices précédents, soit -136 M€ en 2016 et -111 M€ supplémentaires en 2017.

**Sur trois exercices budgétaires, ce sont 302 M€ de baisse des dépenses de fonctionnement qui ont été réalisés.** L'objectif fixé en début de mandature de réduire le budget annuel de dépenses de fonctionnement de 300 M€ au terme du mandat, est donc pleinement atteint dès 2018, en trois années seulement.



Ces résultats viennent définitivement confirmer l'inversion complète de tendance initiée en 2016 par rapport à la période précédente, qui avait été marquée par une progression continue des dépenses de fonctionnement (+2,5%/an en moyenne sur 2010/2015).

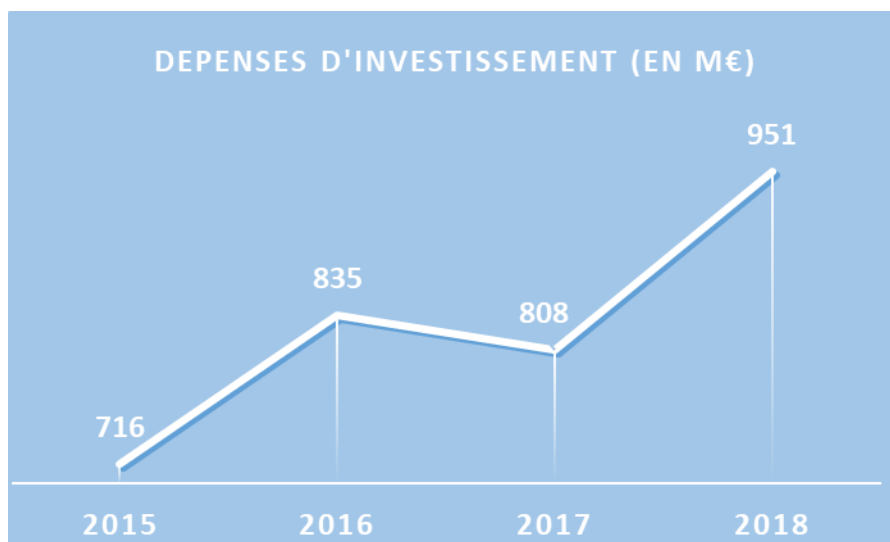
**Conséquence de cette diminution des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute poursuit sa progression entre 2017 et 2018 pour s'élever à un haut niveau de 716 M€,** contre 419 M€ en référence 2015, soit une progression de 71% en 3 ans (+ 297 M€). Le taux d'épargne, qui rapporte l'épargne brute aux dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 23%, soit 7 points de plus qu'à fin 2015 (16%).



Ces résultats sont aussi à remettre en perspective au regard des évolutions constatées sur la période précédente : l'épargne avait diminué de 604 M€ en 2010 à 419 M€ en 2015, perdant ainsi plus de 30% de sa valeur, et le taux d'épargne avait chuté sur la même période de 8 points, de 24% en 2010 à 16% en 2015.

**Les marges de manœuvre dégagées en fonctionnement permettent de financer un niveau élevé d'investissement régional avec des dépenses totales qui s'élèvent à 951 M€,** contre 716 M€ en 2015, hors remboursement en capital de la dette et hors FEADER.

Il est rappelé que les fonds FEADER, gérés par la Région mais dont la mise en paiement est déléguée à l'agence de service de paiement (ASP), sont intégrés au budget régional, conformément à la réglementation comptable applicable, via une écriture globale de régularisation, équilibrée en dépenses et recettes. Ces écritures sont neutres d'un point de vue financier, mais l'irrégularité des montants encaissés et leur volumétrie faussent la lecture de l'évolution du budget d'investissement. Ces fonds, qui se sont traduits par une écriture comptable de 315 M€ en dépenses et recettes d'investissement en 2018, sont donc neutralisés dans la présentation ci-dessous.

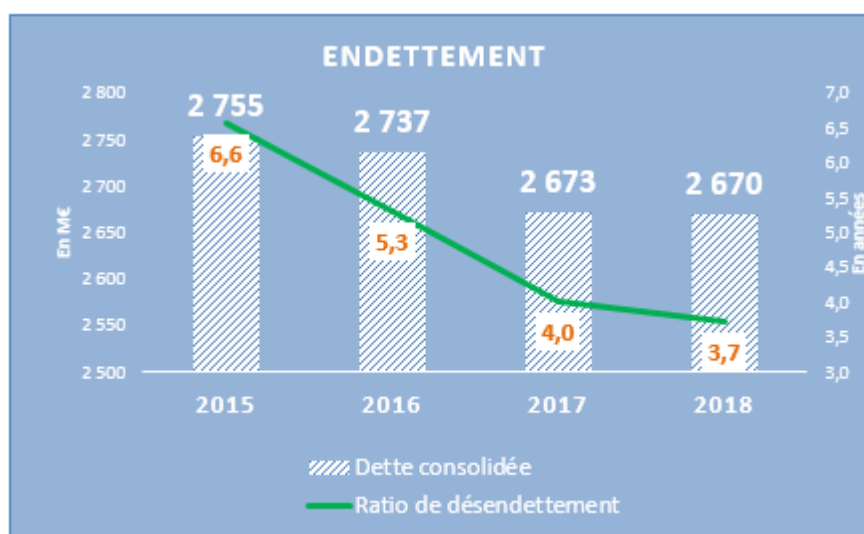


Cette évolution s'inscrit également en nette rupture avec la tendance antérieure d'érosion continue de l'investissement régional, passé de 850 M€ en 2010 à 716 M€ en 2015.

La très forte augmentation de l'investissement est financée par les gains issus des efforts de réduction des dépenses de fonctionnement. **L'augmentation sans précédent de l'investissement se fait donc sans endettement supplémentaire sur l'exercice 2018, la dette étant quasi-stable (-3 M€ entre 2017 et 2018).**

La dette consolidée (qui agrège la dette directe bancaire et obligataire ainsi que divers engagements de la Région assimilés à de l'endettement tels que les contrats de crédit-bail) s'élève désormais à 2,670 Md€ (2,755 Md€ en 2015) soit une baisse de l'endettement de 85 M€ depuis 2015.

**La capacité de désendettement continue de s'améliorer et poursuit sa diminution** (3,7 ans en 2018, contre 4 ans en 2017, 5,3 ans en 2016 et 6,6 ans en 2015). La Région, grâce à son action déterminée sur les dépenses de fonctionnement, a donc gagné 3 années de capacité de désendettement, un indicateur particulièrement révélateur de ses marges de manœuvre retrouvées.



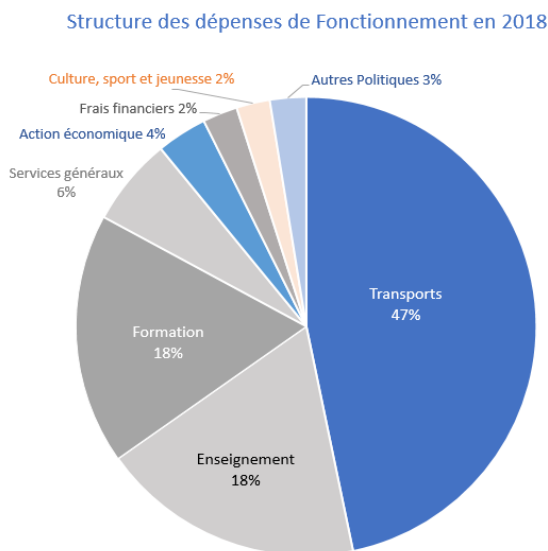
Ces indicateurs, témoins de finances régionales assainies, sont eux aussi à remettre en perspective : de 2010 à 2015, la dette cumulée des deux anciennes Régions avait à l'inverse

augmenté de 18% et la capacité de désendettement s'était nettement détériorée, de 3,9 années en 2010 à 6,6 ans en 2015.

## I.2) Les dépenses de fonctionnement à nouveau en baisse

### I.2-1- Structure des dépenses de fonctionnement

En fonctionnement, la Région intervient principalement dans trois domaines : le transport, la formation et l'enseignement, qui représentent plus de 80% de ses dépenses.



**Les transports représentent 47% des dépenses de fonctionnement en 2018**, un poids qui s'est considérablement accru depuis 2017 avec le transfert des transports interurbains et scolaires. La maîtrise du premier poste budgétaire de la Région en fonctionnement est un enjeu crucial, qui nécessite d'anticiper et de maîtriser les contraintes inhérentes à ce domaine de compétence (adaptation de l'offre aux besoins de la population, indexation mécanique d'une partie des charges pour tenir compte par exemple des coûts de l'énergie, etc.). La Région pilote donc très étroitement ce budget, tout en cherchant à consolider l'offre et conforter l'attractivité du réseau, avec une priorité absolue mise sur l'amélioration de la qualité du service.

Le réseau des Trains express régionaux (TER), (523 M€) exploité par SNCF mobilités est au cœur de la compétence en transport collectif de la Région. Il est constitué d'environ 1 500 trains quotidiens et complété par 600 circulations d'autocars TER, l'ensemble étant fréquenté chaque jour par environ 175 000 voyageurs. La convention TER fait l'objet d'un suivi rigoureux et d'un dialogue de gestion constant et approfondi avec la SNCF. L'année 2018 a été marquée par un mouvement social d'ampleur nationale. L'effet financier correspondant (pénalités pour non-réalisation d'offre et perte de recettes d'exploitation) sera répercuté dans le solde définitif du compte d'exploitation 2018 et impactera à cet égard le budget 2019.

Le nouveau service régional de transports interurbains et scolaires (573 M€ en 2018) s'appuie sur 500 lignes régulières par autocar, 5 000 circuits scolaires et 55 000 points d'arrêt, ainsi que sur 22 gares routières. Pour exercer sa compétence, la Région coordonne un réseau de plus de 200 Autorités organisatrices de second rang. Elle a en outre signé des conventions de délégation avec sept départements (Ain, Allier, Cantal, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), qui poursuivent l'exercice de la compétence transports pour le compte de la Région tandis qu'elle exerce directement sa compétence en Savoie, Haute-Savoie, Drôme et Ardèche. Pour le Rhône, l'organisation des transports collectifs est confiée au syndicat mixte SYTRAL, dont la

Région est devenue membre. La Région assure également directement la gestion de 10 lignes routières régionales « Cars Auvergne-Rhône-Alpes » totalisant environ 200 circulations quotidiennes.

### **La formation professionnelle, l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales représentent 18% des dépenses de fonctionnement en 2018 :**

- 185 M€ pour l'apprentissage : la Région intervient en fonctionnement par le financement et l'amélioration des formations, l'accompagnement des apprentis et le soutien aux entreprises qui les embauchent et les forment. La subvention annuelle de fonctionnement versée aux Centres de formation des apprentis (CFA), qui a intégré les ouvertures de formations à la rentrée 2018, est déterminée à l'issue de dialogues de gestion, incluant une analyse approfondie des comptes, qui permettent de s'assurer que les établissements maîtrisent leurs charges et optimisent leur recherche d'autres sources de financement.
- 122 M€ pour les établissements de formation sanitaire et sociale : comme pour l'apprentissage, la Région soutient le fonctionnement des établissements. Elle intervient également en attribuant des bourses aux étudiants des formations du secteur sanitaire et social. Les modalités d'attribution de ces bourses ont été, conformément à la législation, alignées sur le régime des aides du CROUS, alignement qui a produit la majeure partie de ses effets au cours de l'année 2018.
- 120 M€ pour le financement des actions de formation professionnelle, avec une démarche de structuration de l'intervention régionale engagée depuis le début du mandat, dans un souci d'efficacité maximum, de retour vers l'emploi des publics concernés et d'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises. Cet objectif s'est traduit par le lancement d'une nouvelle offre de formations qualifiantes et certifiantes, « Former pour l'emploi », qui s'intègre pleinement dans la révision du catalogue des formations le rendant plus adapté aux besoins des entreprises et aux besoins du marché de l'emploi.

### **L'enseignement représente 18% des dépenses de fonctionnement en 2018.**

La Région finance le fonctionnement courant des lycées publics et privés pour 116 M€ (hors personnels). Elle est également responsable du recrutement et de la gestion des personnels assurant l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général des lycées pour 233 M€ et concourt au fonctionnement des lycées privés via le forfait d'externat (31 M€). Elle participe à la réussite éducative et à l'épanouissement des lycéens en attribuant 32 M€ au financement des manuels scolaires, des bourses qui valorisent le mérite et l'excellence, des actions éducatives et de l'orientation professionnelle.

La Région finance l'enseignement supérieur pour 22 M€, en visant à développer les coopérations scientifiques internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche avec leurs homologues étrangers (2 M€) et à encourager la mobilité internationale des étudiants de la Région (15 M€). En 2018, ce sont 12 377 étudiants qui ont pu bénéficier d'une bourse, pour leur stage ou leur séjour d'étude à l'étranger. La Région soutient également les établissements d'enseignement supérieur à hauteur de 5 M€.

### **Les autres budgets d'intervention de la Région représentent 9% des dépenses de fonctionnement en 2018, selon la ventilation suivante :**

- **Action économique (86 M€)**

La Région soutient le développement économique (47 M€) notamment à travers Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, l'agence économique régionale, qui a pris une nouvelle dimension en intégrant en son sein, avec l'accord et le soutien des départements, les forces vives des anciens comités d'expansion économique et agences départementales, pour déployer son offre de services au plus près des entreprises et en appui à la politique de développement économique régionale. En 2018, la Région a maintenu ses choix et sa stratégie pour agir aux côtés des entreprises et des territoires, à travers l'appui aux huit domaines d'excellence, avec notamment le soutien aux pôles de compétitivité, aux clusters et aux autres initiatives sectorielles, une action résolue en faveur de l'économie de proximité, des entreprises du commerce et de l'artisanat, l'accompagnement de l'internationalisation des entreprises ;

Les politiques agricoles (17 M€) ont été refondues pour être applicables au nouveau territoire régional. En fonctionnement, il s'agit essentiellement des plans de filières, des dispositifs sur l'emploi et l'installation en agriculture, la forêt bois, les industries agroalimentaires. De nouvelles actions ont été également initiées, comme le développement de la marque régionale « la Région du goût » ;

La politique touristique (12 M€) s'appuie essentiellement sur l'action d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (9,6 M€), qui accompagne l'ensemble des professionnels du tourisme pour conforter les destinations touristiques, à travers un soutien à la qualification de l'offre et à sa promotion ;

En matière de recherche et d'innovation (10 M€), la Région soutient les manifestations scientifiques et finance les centres de culture scientifique et technique et structures équivalentes. L'aide aux projets de recherche ayant un objectif de valorisation est essentiellement apportée sous forme de subventions d'investissement.

- **Culture, sport et jeunesse (57 M€)**

A travers sa politique culturelle (38 M€), la Région soutient la création, l'accès à la culture et la diffusion sur l'ensemble du territoire régional et pour tous les publics et favorise l'appropriation des espaces publics de la culture. Elle renforce le soutien à l'activité festivalière avec 469 festivals et événements soutenus en 2018, soutient la création et la médiation culturelle et renforce l'enseignement culturel, volet majeur des politiques éducatives régionales ;

En matière sportive (12 M€), la Région soutient et valorise l'excellence régionale dans le sport de haut niveau. C'est le partenaire de référence du mouvement sportif depuis les Comités sportifs régionaux jusqu'à l'ensemble des clubs sportifs du territoire. La Région valorise les manifestations sportives comme vecteur de développement du territoire : 16 manifestations sportives soutenues, 22 partenariats avec des clubs évoluant en championnat professionnel ou élite, 272 sportifs soutenus et 72 structures aidées au titre du sport de haut-niveau, 86 ligues sportives régionales et 667 clubs soutenus ;

S'agissant de la politique Jeunesse et vie associative (7 M€), il s'agit essentiellement des avantages offerts sur la carte jeune « PASS'Région » (hors manuels scolaires, dont le budget est imputé sur la politique lycées) et du soutien aux acteurs de la jeunesse, œuvrant dans le champ de l'information et de l'orientation. La Région soutient également les initiatives de jeunes qui s'engagent dans le cadre d'une mission d'intérêt général autour des thématiques prioritaires de la Région, comme par exemple des actions de solidarité locale ou de promotion des valeurs de la République.



- **Environnement et parcs naturels régionaux (22 M€)**

En 2018, à travers la politique environnement, la Région a confirmé la réorientation de ses interventions en direction des territoires d'une part dans le secteur des nouvelles énergies renouvelables bas carbone et sans émission pour la mobilité et la production d'énergies (biogaz, hydrogène, photovoltaïque), d'autre part en développant l'économie circulaire comme stratégie de la gestion des déchets et du développement de nouvelles filières et enfin en développant l'axe climat et risques naturels (13 M€).

La Région a réaffirmé en 2018 son soutien historiquement fort en direction des 10 parcs naturels régionaux (sur 53 au niveau national) qui structurent son territoire, via la signature de contrats de parcs triennaux (9 M€). Outre sa contribution statutaire et son soutien aux programmes d'actions en fonctionnement, la Région intervient par ailleurs en investissement en fonction des besoins des parcs.

- **Aménagement du territoire (14 M€)**

La baisse volontariste des dépenses de fonctionnement en matière d'aménagement du territoire (4 M€ en 2018 contre 21 M€ en 2015), obtenue en supprimant toute intermédiation dans la mise en œuvre de la stratégie régionale d'aménagement du territoire, permet à la Région de participer massivement au financement d'investissements locaux, dans des domaines aussi variés que l'aménagement d'espaces publics de proximité, l'amélioration des services à la population ou le développement d'outils favorisant l'attractivité touristique et économique du territoire ;

La Région développe enfin, au titre de sa compétence d'aménagement du territoire, une politique du numérique (7 M€ en fonctionnement). Le budget correspondant permet d'abord de soutenir les activités du Campus numérique sur le site transitoire du King Charles, à proximité immédiate de l'Hôtel de Région à Lyon, en attendant l'installation du Campus à Charbonnières. D'ores et déjà, 7 écoles dispensent des formations innovantes et les têtes de réseau de l'écosystème régional se sont installées (Entreprises et numérique - ENE, Digital League, Minalogic, Imaginove). En outre, 13 structures de formation ont été labellisées hors les murs dans huit départements. En cohérence avec l'accroissement des besoins en connectivité et le déploiement de réseaux à très haut débit par les opérateurs, la Région s'implique par ailleurs dans l'implantation de points de concentration de trafic internet (GIX). La Région sensibilise et accompagne les entreprises à travers le soutien à l'évènementiel et l'animation de la communauté numérique. A titre d'illustration, cela se traduit par l'enrichissement de la plateforme numérique d'information et de formation « Ma Solution Numérique », le soutien à des projets de *fablab*, tel le Pôle Numérique de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay ou le Digital Summit.

- **Santé et solidarité (3 M€)**

La Région cherche à favoriser la reconquête des déserts médicaux en attribuant des bourses aux étudiants en médecine générale (150 bourses de 3 000 € en 2018). La Région soutient les projets à destination des jeunes s'inscrivant en cohérence avec les objectifs « santé » du PASS'Région. La Région poursuit son action dans le cadre de la démarche d'accueil en formation des personnes handicapées dans les organismes de formations et CFA. Afin de faire changer le regard sur le handicap, la Région soutient l'organisation de manifestations ou d'événements et une « grande cause régionale » annuelle.

## I.2-2- Evolution des dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est à nouveau diminué de 55 M€ en 2018. Ces baisses budgétaires ont été obtenues en actionnant tous les facteurs de rationalisation possibles, touchant à la fois la gestion administrative des services régionaux et les modes d'intervention de la Région.

La poursuite de la **diminution du coût de fonctionnement propre de l'administration** se décline au travers d'une multitude d'actions de rationalisation. La Région a ainsi poursuivi sa recherche d'optimisation des locations en 2018, en mettant par exemple fin au bail de l'immeuble Vision III à Clermont où étaient hébergées les principales agences régionales. Ces opérateurs sont désormais installés au siège de Clermont depuis juin 2018. La Région a également renégocié ses contrats d'assurance (assurance dommage aux biens notamment) dans des conditions plus favorables.

La **refonte des interventions pour prioriser et redéployer les crédits vers l'investissement** se poursuit également. C'est le cas par exemple en matière d'aménagement du territoire, avec des contrats territoriaux qui ciblent désormais quasi exclusivement l'investissement et ne sont plus adossés à des structures intermédiaires, qui généraient des coûts de fonctionnement importants. La fin du financement de ces postes dans ces structures publiques ou associatives a permis de financer des postes pérennes dans le secteur privé. Dans le domaine de la recherche, le soutien aux projets est désormais orienté essentiellement vers l'investissement (dans le cadre du « Pack Ambition Recherche » notamment).

La **redéfinition de l'offre de formation** a également été un vecteur d'efficacité budgétaire et opérationnelle : la Région a fait le choix de supprimer les financements d'actions de formation dont l'efficacité n'était pas avérée (taux d'insertion non satisfaisant). L'offre de formation collective a été redéfinie au vu des priorités du SRDEII et des secteurs économiques à enjeux. L'offre de formation individuelle a été totalement réorientée en direction des métiers en tension et des besoins des entreprises. La Région a notamment doublé le budget des CARED (contrats d'aide et de retour à l'emploi durable), dispositif de formation négocié par entreprise et assorti d'une promesse d'embauche.

La Région s'est en outre attachée à repenser ses modalités d'achats de formation pour plus d'efficacité : d'abord en modifiant ses modalités de passation des marchés et en systématisant la négociation sur les marchés à forts enjeux financiers, ensuite en introduisant des indicateurs de réussite. Ainsi le solde des marchés n'est versé que si les indicateurs de performance assignés aux organismes de formation sont atteints : taux d'insertion à l'issue de la formation, taux de persévérance, c'est-à-dire part des apprenants terminant leur parcours de formation, taux de réussite à la formation et taux de poursuite en formation certifiante pour les formations pré-certifiantes.

Au-delà du secteur de la formation, le travail sur les achats a été placé au cœur des démarches d'optimisation des actions conduites en maîtrise d'ouvrage régionale.

**Le développement de la fonction achats** a pris une ampleur particulière 2018. Au titre des faits marquants de la politique achats, il convient de citer les réalisations suivantes :

- La centrale d'achat, constituée en 2017 est pleinement entrée en action en 2018. La centrale permet d'offrir une gamme élargie de produits alimentaires de qualité, émanant notamment de petits producteurs et fournisseurs locaux, aux lycées régionaux, à des prix très compétitifs. La centrale a permis d'engager une démarche de rationalisation des coûts de passation et d'exécution des marchés. L'année 2018 a permis de consolider cette démarche sur d'autres domaines que l'alimentaire comme les matériels informatiques et certains équipements des lycées ;

- S'agissant des marchés régionaux, des économies substantielles ont été recensées sur les contrats de maintenance des logiciels, tels que ASTRE ou ORACLE ;
- Des consultations ont été lancées et finalisées durant 2018, notamment pour l'ENT (Environnement Numérique de Travail) dans les lycées et pour la mise en œuvre de la téléphonie fixe et mobile au sein de la Région : les économies correspondantes se répercuteront à compter des budgets suivants ;
- En termes de prestations fournitures courantes et services, l'analyse fonctionnelle mise en œuvre par la direction des achats, la réécriture des pièces des dossiers de consultation des entreprises, le *sourcing* et l'utilisation de la négociation, ont également engendré des économies pour des achats d'investissements comme le mobilier administratif ou les fours mixtes pour les lycées ;
- Parmi les marchés de prestations intellectuelles, il est intéressant de citer l'externalisation des prestations d'analyse ergonomique de situations de travail sur l'ensemble du territoire régional, qui a force d'exemple sur la méthode utilisée en matière d'optimisation des achats. Grâce à un *sourcing* et à une analyse fonctionnelle des besoins, déterminants pour la rédaction du cahier des charges en termes de précisions des prestations attendues, le nouveau marché s'avère beaucoup plus compétitif que celui en place précédemment.

Enfin, la gestion active de la dette et la baisse de l'endettement permettent de dégager des économies de frais financiers en 2018. Au total, les intérêts de la dette sont passés d'une charge annuelle de 80 M€ en 2015 à 59 M€ en 2018.

### **1.3) L'investissement atteint un niveau exceptionnellement élevé, au service des territoires**

Les résultats 2018 viennent pleinement conforter la stratégie déployée depuis le début de la mandature, visant à dégager des marges de manœuvre sur le fonctionnement pour investir massivement en direction des priorités régionales et des projets d'avenir pour le territoire. L'investissement atteint ainsi un niveau inédit de **951 M€** (hors dette et FEADER).

**Première priorité, mobilisant 100 M€ sur l'ensemble du mandat, la politique de sécurité mobilise 20 M€ de crédits en 2018 pour faire de la Région un acteur de premier plan de l'amélioration de la sécurité quotidienne des Auvergnats et des Rhônealpins :**

- Sécurisation des gares et des TER avec le plan régional de vidéoprotection des gares, qui couvre plus d'une centaine de gares et haltes, ainsi qu'un programme d'équipement du matériel roulant en vidéoprotection déployé dès 2017 pour obtenir 100% de TER équipés en vidéoprotection d'ici la fin du mandat ;
- Sécurisation des lycées publics et privés : 130 sites de lycées publics sont équipés en filtrage d'accès, soit 52% des sites programmés. Les filtrages d'accès comprennent les tourniquets, les tripodes, les couloirs rapides et les sas piétons. Concernant les lycées privés, près de 41% des lycées privés ont installé un dispositif de sécurisation de leur établissement à l'aide d'un financement régional. Depuis le début du mandat, 153 dossiers ont été financés, ce qui correspond à l'équipement de 108 sites ;

- Soutien aux investissements des collectivités : la Région accompagne les collectivités qui ont fait le choix d'investir dans l'installation de systèmes de vidéoprotection permettant de sécuriser l'espace public. 1 120 caméras ont ainsi été installées en 2018.

**Les dépenses en direction de l'emploi, deuxième priorité du budget 2018, se sont élevées à 204 M€ :**

- 74 M€ réalisés et plus de 106 M€ d'engagements pris en 2018 en faveur des entreprises via la politique régionale de **développement économique**. Les deux dispositifs mis en place en 2017 au bénéfice des projets d'investissement des entreprises ont rencontré un succès grandissant en 2018 : l'intervention de la Région en faveur des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente a plus que doublé et le dispositif de soutien aux investissements matériels des entreprises industrielles a permis d'accompagner 380 projets d'investissements pour 51 M€ (contre 108 en 2017 pour 36 M€). En matière d'ingénierie financière (20 M€), deux nouveaux fonds ont été créés sous l'impulsion de la Région, l'un dédié exclusivement au financement des entreprises industrielles régionales, l'autre consacré au financement de la dette des PME et ETI de la région. La Région a également poursuivi son soutien aux projets innovants via l'abondement des fonds du PIA3 et du Fonds régional d'innovation (5,5 M€). Enfin, la nouvelle participation régionale de 15 M€ (7,5 M€ en 2017) au Prêt croissance TPE-PME opéré par Bpifrance a permis de proposer 75 M€ de crédits au bénéfice des entreprises régionales.
- 29 M€ pour les dépenses en direction de **l'agriculture**, soit une évolution de plus de 20% des crédits consacrés à ce secteur d'intervention. La Région a augmenté son intervention pour renforcer la compétitivité des exploitations et des entreprises, structurer les filières régionales face à la concurrence, assurer le renouvellement des générations en agriculture et renforcer les débouchés de ses productions régionales ; le soutien de la Région représente ainsi près de 14 M€ pour les investissements dans les exploitations agricoles (bâtiments d'élevage, transformation à la ferme, CUMA, investissements dans les vergers, irrigation agricole, lycées agricoles), plus de 5,1 M€ dans le domaine forestier, 4,1 M€ dans les industries agroalimentaires, 2,1 M€ sur la structuration des filières agricoles, plus de 1 M€ sur les nouvelles aides au démarrage en installation en agriculture et enfin près de 2 M€ sur les politiques territorialisées dont 1,77 M€ dédiées aux avances faites auprès des GAL (Groupes d'action locale) pour compenser les retards de paiement des crédits LEADER. Ces subventions ont permis de soutenir de multiples projets, au bénéfice des professionnels du secteur agricole, forestier et agroalimentaire. A titre d'exemple, ont été financés deux projets particulièrement innovants :
  - o Aide à l'investissement dans le secteur agroalimentaire : la Région a accordé une subvention à la société les trois Abeilles, 2<sup>e</sup> fabricant de nougat à Montélimar, qui vise à intégrer deux systèmes de découpe ultrasons automatisés pour éviter les opérations de découpe répétitives dans sa chaîne de production ; ce nouveau matériel permet ainsi à l'entreprise de moderniser ses équipements pour davantage de flexibilité et de réduire la pénibilité au travail de ses équipes.
  - o Conception d'un système d'accroche rapide pour câble aérien en forêt : la Région a accordé une subvention à l'Institut Technologique FCBA qui porte une action de recherche-développement, ayant pour but de concevoir et tester un dispositif dénommé « Croc Flash ». Ce système innovant devrait permettre d'accroître la productivité des opérateurs nécessaire pour développer l'utilisation du câble en zone de montagne - et de gérer les phases dangereuses avec plus de sécurité. Ce projet « preuve de concept » vise à étudier la faisabilité d'un tel système, le concevoir et le tester sur le terrain, pour préparer une phase d'industrialisation et de commercialisation sur le marché international. Le FCBA est associé à 2 entreprises pour mener à bien ce projet : la SARL Echo Forêt, entreprise de

travaux forestiers spécialisée dans le débardage par câble aérien en montagne et la SA Paillardet, spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de treuils de sauvetage, levage et halage (treuils manuels, hydrauliques et électriques).

- 56 M€ pour la **recherche et l'innovation** : en 2018, la Région permet, par ses financements, la réalisation de plusieurs projets d'envergure, avec par exemple l'acquisition d'un équipement de lithographie pour le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies renouvelables à Grenoble, la requalification du site de la faculté de médecine Rockefeller et l'accueil de l'institut Neuromyogène à Lyon, ou encore des travaux concernant la filière fabrication additive à Clermont-Ferrand.
- 27 M€ pour le **tourisme et la montagne**, avec notamment un soutien particulier aux collectivités situées en zone de montagne grâce au plan « montagne ». Après la phase 1 lancée en 2016 (enneigement), la phase 2 a été contractualisée en 2018 afin de favoriser le maintien et le renforcement d'un hébergement de qualité et de soutenir les petites stations familiales. 67 projets ont été soutenus par la Région en 2018 dont 24 concernant l'hébergement, 11 les petites stations et 32 l'enneigement, pour un montant total de 13 M€. L'investissement dans la politique tourisme permet d'accompagner des projets structurants pour l'attractivité touristique d'Auvergne-Rhône-Alpes, structurer l'offre touristique en matière de pleine nature, de montagne 4 saisons et d'itinérances, et soutenir les hébergements qui constituent le pivot du séjour touristique en région. Les stations thermales de pleine santé et la modernisation des établissements thermaux ont continué à bénéficier de l'accompagnement régional tandis que les fondements de la Vallée de la gastronomie ont été posés en 2018, pour un déploiement prévu à partir de la fin 2019. La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'accroître le soutien direct aux projets, qui peuvent bénéficier de l'accompagnement d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, chargé de la promotion touristique et du marketing de l'offre. On retiendra notamment le soutien à l'hébergement touristique, avec 6,7 M€ de dépenses en 2018, en hausse de 48% par rapport à 2017, ainsi que le soutien aux sites emblématiques (le train de la Mure pour 1,8 M€, le Parc animalier (PAL) pour 0,4 M€ et 1 M€ de fonds européens) et les investissements réalisés dans le cadre du Plan Thermal (en particulier Brides-les-Bains et Vals-les-Bains).
- La Région a apporté un important soutien à l'investissement pour l'entretien et la rénovation des **structures de formation** (18 M€). Les centres de formations des apprentis et les écoles de production ont ainsi pu bénéficier, au titre de 2018, d'un effort régional porté à 16 M€ en AP. Ce soutien a ainsi permis la rénovation et la construction de nouveaux locaux de formation et d'hébergement visant à assurer l'accueil d'apprentis dont le nombre est en constante augmentation depuis 2016, l'amélioration de la qualité des formations ainsi qu'une meilleure prise en compte des réalités du monde professionnel. La Région a par exemple soutenu en 2018 la rénovation de l'internat de l'école de production de Brévenne dans le Rhône à hauteur de 1,65 M€, la SEPR d'Annonay dans l'Ardèche à hauteur de 3,9 M€ pour la rénovation et l'extension d'un bâtiment existant et la construction de locaux de formation, ou encore, le CFA CFMDA à Livron sur Drôme, pour la réhabilitation de ses bâtiments devenus vétustes, à hauteur de 3,25 M€. D'autres investissements ont également pu bénéficier d'un soutien régional. Ainsi, la Région a subventionné à hauteur de 0,5 M€ la MFR de Cormaranche dans l'Ain au titre de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour la création d'une plateforme de recherche et d'innovation. Cet investissement renforcera l'attractivité de la MFR et son territoire excentré des agglomérations. Il permettra de mieux former les jeunes au secteur de la filière du bois et de sa transformation.

**Les dépenses en direction des projets et infrastructures d'avenir, troisième priorité, se sont élevées à 578 M€. Cet investissement massif permet de**

## **renforcer les infrastructures d'avenir bénéficiant à l'ensemble des habitants de la Région :**

- L'investissement dans les **lycées publics et privés** s'élève à 293 M€ (311 M€ en incluant les investissements de sécurité). L'année 2018 correspond au déploiement du Plan Marshall adopté en assemblée plénière le 29 septembre 2017. Ce plan d'investissement massif dans les lycées publics et privés, qui représente 1,5 Md€ sur la durée du mandat, se décline selon 4 axes :
  - o un plan de rattrapage dont l'objectif est de remettre en état les 58 lycées jugés dégradés ou très dégradés lors de l'audit patrimonial réalisé en 2017,
  - o un plan d'investissement exceptionnel visant à accroître la capacité d'accueil par des extensions ou des créations d'établissements dans les zones à pression démographique forte,
  - o un plan de maintenance,
  - o des actions transversales de sécurisation, accessibilité et efficacité énergétique.

Au cours de l'année 2018, l'objectif de lancer au moins une opération dans chacun des lycées inscrits au plan de rattrapage a été atteint. Pour le plan d'investissement exceptionnel, l'année 2018 a vu la mise en œuvre de la concertation avec les autorités académiques pour la création de nouveaux établissements publics, à Bons en Chablais, à Meyzieu, à Meximieux et à Lyon, ainsi que la réalisation de la procédure de consultation pour le nouveau lycée de Clermont-Ferrand.

Au cours de cette année, la Région a également lancé auprès des établissements privés un appel à manifestation d'intérêt pour des projets d'envergure permettant d'apporter une réponse à la hausse démographique. 29 projets ont été sélectionnés pour un montant total de 25 M€. On peut citer le projet de construction d'un nouvel internat au lycée de Saint Jacques de Compostelle en Auvergne, le projet de restructuration du lycée ITEC Bois-fleury à Grenoble ainsi que la création en réseau d'établissements d'un campus à Lyon.

A fin 2018, le Plan Marshall a été exécuté à hauteur de 684 M€, soit 46% de l'objectif de 1,5 Md€. Les principales réalisations pour les lycées publics sont le lancement de l'opération de restructuration du lycée Brossolette, la mise en œuvre de plusieurs interventions sur le Lycée Plaine de l'Ain dont une extension, l'acquisition de l'immeuble permettant la création d'un nouveau lycée dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, la notification en début d'année de la construction de l'internat de Vaugelas à Chambéry en procédure de conception-réalisation, le démarrage des travaux de l'opération de reconstruction du lycée Emmanuel Mounier à Grenoble, la livraison du gymnase de l'opération du lycée Champollion à Grenoble et la poursuite des travaux de l'internat et de la demi-pension, la restructuration du lycée Dauphiné à Romans-sur-Isère, le démarrage du chantier de restructuration du lycée Emmanuel Chabrier à Yssingeaux, le démarrage du chantier de rénovation des façades au sein du lycée Raymond Cortat à Aurillac, le démarrage du chantier de restructuration des internats et de l'administration du lycée Ambroise Brugière à Clermont-Ferrand et la Livraison de la demi-pension du lycée René Descartes à Cournon-d'Auvergne.

- 24 M€ pour **l'enseignement supérieur**, il s'agit, notamment au titre du CPER 2015/2020, de constructions et réhabilitations de résidences universitaires étudiantes en gestion CROUS, d'espaces de restauration universitaire, de bâtiments pédagogiques. A noter en particulier le projet de construction du pôle santé - institut de formation des professions de santé de Grenoble sur le campus de Saint-Martin-d'Hères. Au titre des engagements pour 2018, on peut noter une enveloppe de 12 M€ attribuée pour la construction du centre des savoirs pour l'innovation de l'Université Jean Monnet sur le campus Manufacture de Saint-Etienne, incluant l'antenne stéphanoise de la Fabrique de l'Innovation.

- 43 M€ pour **le numérique (économie digitale et infrastructures)** couvrant notamment le démarrage des travaux du campus région du numérique à Charbonnières, avec en perspective la livraison de la première tranche pour septembre 2020, l'accélération du déploiement de la fibre sur le territoire, le développement des GIX ainsi que le réseau Amplivia, la résorption des zones blanches en matière de couverture 4G avec la livraison des premiers pylônes et la consolidation de la politique en matière d'économie digitale avec notamment le portail de transformation numérique (Ma Solution Numérique), le soutien au déploiement de *Fablabs* et l'hôtel d'entreprises numériques du Pensio.
- 20 M€ sur les dépenses d'investissement en faveur de **l'environnement** avec le développement des énergies renouvelables pour 6,4 M€, dont l'unité de production de chaleur biomasse Biomax à Grenoble Alpes Métropole pour 1 M€ et la recapitalisation du fonds OSER ENR pour 2,5 M€, l'encouragement à la baisse des consommations avec le soutien à la rénovation énergétique des bâtiments pour 2,8 M€, la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour 3,1 M€, dont les travaux de restauration environnementale de l'Yzeron pour 0,4 M€, le financement des mesures foncières prévues par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) à hauteur de 2,1 M€, dont 1,6 M€ pour la Vallée de la chimie, la poursuite de l'aménagement des itinéraires vélo routes voies vertes, la restauration de la qualité de l'air et les plans chasse et pêche.
- 198 M€ dans les **infrastructures et matériels roulants de transports** et des engagements pour 311 M€ de projets. L'année 2018 a été marquée par l'engagement de projets emblématiques tels que les travaux du pôle multimodal de Lyon Part-Dieu pour 52 M€ et les gares du Léman express pour 18 M€, la poursuite des opérations de modernisations des rames ferroviaires pour 67 M€, la mise en œuvre de travaux ferroviaires sur le réseau ferré pour 69 M€ portant notamment sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais. L'engagement d'opérations routières relevant de la mise en œuvre du CPER a représenté plus de 52 M€ sur les réseaux nationaux, en particulier sur la RN 102 avec la liaison A75 - Brioude, et départemental avec par exemple la déviation de Guilhaud-Granges - Saint-Péray.

Les crédits de paiement de 2018 ont majoritairement été consacrés au matériel ferroviaire (119 M€) sur des opérations d'acquisition des rames Régiolis destinées à la desserte du Léman express et la rénovation/modernisation de plusieurs séries de rames (TER à 2 niveaux, Corail, etc.). Les paiements réalisés sur les infrastructures ferroviaires (32 M€) ont concerné la poursuite du projet CEVA (Genève-Annemasse) ainsi que le Nœud Ferroviaire Lyonnais. L'aménagement des gares et leurs abords a bénéficié d'investissements à hauteur de 17 M€. La sécurité dans les gares a également bénéficié de financements régionaux permettant aux communes d'implanter des caméras de vidéoprotection (Voiron, Chaponost, Bourg-de-Péage).

**Les dépenses en direction du soutien aux territoires ruraux, quatrième priorité, se sont élevées à 85 M€. Ce soutien de la Région aux territoires ruraux se décline via plusieurs actions :**

- 79 M€ pour **l'aménagement du territoire** : le Contrat de plan Etat-région se décline en 12 contrats départementaux, 4 contrats d'agglomération (Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Clermont-Ferrand) et 5 contrats spécifiques pour des territoires à fort potentiel de développement. Le bilan à mi-parcours du CPER présenté à l'Assemblée Plénière du 20 décembre 2018 a démontré que les 896 M€ d'engagements régionaux (dont 501 M€ sur les volets territoriaux) ont un effet levier sur le développement territorial et contribuent à l'essor de l'investissement public local (soutien à l'emploi, engagement d'entreprises régionales, création d'activités innovantes, etc.). Plus spécifiquement, en 2018, 38

opérations ont bénéficié d'un financement régional au titre du CPER sur le budget d'aménagement du territoire, pour un montant total de 23 M€, dont par exemple les centres hospitaliers de Belley (3 M€) et Voiron (2 M€), le centre aquatique de Privas (1,5 M€) ou les abords de la Loire à Roanne (3,4 M€). Le CPER fixe également le cadre d'intervention de la Région en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain. La Région apporte ainsi une aide financière dans le cadre des 45 contrats de ville dont elle est signataire et soutient depuis 2018 les 34 sites d'intérêt régional couvert par une convention ANRU (PRIR) et les villes non retenues dans la géographie prioritaire de l'ANRU mais présentant des difficultés urbaines importantes (PUR). 100 projets de renouvellement urbains ont été soutenus en 2018 pour un montant total de 28 M€.

Le nouveau dispositif cœur de ville accompagne la redynamisation des centres des villes moyennes. Des engagements à hauteur de 15 M€ sont estimés pendant 3 ans, soit un soutien direct de la Région de l'ordre de 45 M€ sur les thématiques suivantes : réaménagement des espaces publics, équipement de centralité, locaux d'activité et de commerces, modes doux et pistes cyclables. 3 projets ont été soutenus en 2018 pour un montant total égal à 1,2 M€.

Les Contrats Ambition Région et les bonus Ruralité et Bourg-Centre sont le cadre d'intervention direct et simplifié de la Région auprès des communes et des EPCI en matière d'aménagement du territoire. Les 159 contrats CAR mobilisant 221 M€ et les 60 M€ déclinés en bonus ont permis d'apporter depuis 2017 un soutien direct à la réalisation de 3 116 projets d'investissements de proximité, dont 1 634 en 2018 : 797 projets « ruralité », 544 projets « contrats ambition région » et 293 projets « Bourgs-Centre », pour un montant total de 91 M€ affectés et 34 M€ payés. Le renouvellement des CAR et des bonus pour la période 2019-2021 a été décidé par l'Assemblée plénière le 20 décembre 2018, avec un engagement financier estimé de 308 M€.

Les pactes départementaux et les contrats spécifiques permettent d'apporter un soutien particulier aux départements et territoires les plus en difficulté. Sur les volets aménagement du territoire des pactes Ardèche et Haute-Loire, 96 projets ont été financés en 2018 pour un montant total de 18 M€, dont par exemple la construction d'une école élémentaire et d'une école maternelle à Baix (500 000 €), la création d'une salle polyvalente au Puy-en-Velay (1,6 M€) ou la réalisation d'un espace couvert sportif à Vallon Pont d'Arc (470 000 €). 112 opérations ont été aidées via un des deux contrats spécifiques Haut-Allier et Dombes-Saône pour un montant total de 4,4 M€ en 2018, dont la création d'une halle couverte à Saint-André de Corcy (36 305 €), l'aménagement de la place de l'église à Landos (33 000 €) ou le détournement d'une canalisation d'eau potable à Rauret (36 305 €). Par ailleurs, en 2018 ont été retenus les premiers appels à projet permettant de soutenir les villages remarquables de la Région à fort caractère patrimonial : 27 projets soutenus pour un montant total de 4,2 M€ pour la conservation ou l'accession aux labels « plus beaux villages de France » et « petites cités de caractère ».

- 6 M€ pour l'investissement dans le domaine de la **santé et du handicap** : 45 maisons ou centres de santé ont pu être aidés, 41 opérations ont permis l'amélioration d'établissements de service et d'aide par le travail (ESAT), et 60 robots de télé présence lycéenne ont été déployés dans les lycées de la région. La Région a également aidé plus de 80 projets d'investissement portés par les acteurs locaux de la solidarité.

L'action régionale a également permis d'investir dans le domaine de la culture pour 17 M€, notamment avec la politique de mise en valeur du patrimoine culturel, et des sports pour 7 M€, avec l'acquisition de matériels et petits équipements sportifs auprès de 667 clubs, auxquels il faut ajouter 102 projets liés à des investissements en faveur de clubs sportifs ouverts aux personnes en situation de handicap. La Région a également accompagné les collectivités pour la construction ou l'aménagement d'équipements sportifs à travers 141 projets soutenus.



A noter enfin, 10 M€ pour les moyens généraux et la mise en œuvre des 4 programmes opérationnels européens qui poursuit sa montée en charge avec 29 M€ de dépenses effectives. 214 projets ont été financés en investissement. Citons à titre d'exemple la requalification de la friche industrielle de Bellignite dans le Haut-Bugey : la réhabilitation de cet ensemble immobilier de 13 620 m<sup>2</sup> permet de réinvestir un site dégradé pour y redéployer une activité économique. Le coût total de 3,9 M€ bénéficie d'un financement européen de plus d'1 M€ de FEDER. De la même façon les fonds européens ont pu être mobilisés pour accompagner le projet de plateforme Herbipôle2 de l'INRA sur le site de Laqueuille dans le Puy de Dôme. Ce projet de recherche expérimental a pour objectif de répondre aux nouveaux enjeux de l'élevage en zone de montagne. Il bénéficie au total d'une subvention FEDER de 4 M€.

#### I.4) Un panier de ressources considérablement modifié

Les recettes réelles de la Région sont essentiellement composées des recettes de fonctionnement à hauteur de 92% (3 133 M€) des ressources régionales. Les recettes d'investissement ne représentent que 8% des ressources de la Région.

#### Evolution des recettes entre 2015 et 2018 (en M€)

En M€	2015	2016	2017	2018	Evol M€ 18/17	Evol % 18/17
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 539</b>	<b>2 504</b>	<b>3 039</b>	<b>3 133</b>	<b>94</b>	<b>3,1%</b>
<b>FISCALITE</b>	<b>1 636</b>	<b>1 689</b>	<b>2 215</b>	<b>2 877</b>	<b>661</b>	<b>29,8%</b>
<b>Sans pouvoir de décision</b>	<b>1 368</b>	<b>1 416</b>	<b>1 952</b>	<b>2 574</b>	<b>623</b>	<b>31,9%</b>
Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	500,0	506,5	1 060,2	1 066,6	6,4	0,6%
Taxes sectorielles - IFRER	83,0	82,5	82,0	81,2	-0,8	-1,0%
Fraction TVA				585,1	585,1	NS
Frais de gestion et TICPE formation professionnelle	89,0	90,6	92,0	93,5	1,5	1,6%
TICPE apprentissage et recrutement apprentis	33,0	53,7	41,4	40,3	-1,1	-2,7%
TICPE 1ère part	83,4	87,4	79,3	93,8	14,5	18,3%
Ressource régionale pour l'apprentissage	182,0	188,7	194,7	205,5	10,8	5,6%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	42,0	42,2	42,2	42,2	0,0	0,0%
TICPE transferts de compétence	356,0	364,7	360,0	366,1	6,1	1,7%
<b>Avec pouvoir de décision</b>	<b>268</b>	<b>272</b>	<b>264</b>	<b>302</b>	<b>39</b>	<b>14,7%</b>
Cartes grises	268,0	272,4	263,6	302,2	38,6	14,7%
<b>DOTATIONS</b>	<b>777</b>	<b>725</b>	<b>731</b>	<b>103</b>	<b>-628</b>	<b>-86,0%</b>
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	664,0	611,9	560,7		-560,7	-100,0%
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	62,0	62,5	67,0	63,6	-3,4	-5,0%
Dotation Compensation Ressources Taxe Professionnelle (DCRTP)	42,0	42,2	34,3	32,2	-2,2	-6,3%
Compensations fiscales	9,0	8,8	7,2	6,7	-0,5	-6,4%
Fonds développement économique			61,6		-61,6	-100,0%
<b>AUTRES</b>	<b>126</b>	<b>90</b>	<b>93</b>	<b>154</b>	<b>61</b>	<b>65,6%</b>
Fonds européens	45,0	19,0	26,8	34,4	7,6	28,3%
Transport interurbain et scolaire			10,5	60,0	49,5	471,4%
Autres	81,0	71,0	55,5	59,3	3,8	6,8%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>238</b>	<b>266</b>	<b>261</b>	<b>283</b>	<b>22</b>	<b>8,3%</b>
TICPE modulation Grenelle	81,6	84,1	76,6	83,4	6,8	8,9%
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	38,0	36,5	44,4	45,0	0,6	1,3%
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire (DRES)	57,0	56,5	56,5	56,5	0,0	0,0%
Fonds européens	38,0	59,3	52,9	64,2	11,3	21,3%
Autres recettes	23,4	29,5	30,5	33,6	3,1	10,3%
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>2 777</b>	<b>2 770</b>	<b>3 300</b>	<b>3 416</b>	<b>116</b>	<b>3,5%</b>

#### I.4-1- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement atteignent un niveau de 3 133 M€ en 2018 contre 3 039 M€ en 2017. L'année 2018 est marquée par une évolution considérable de leur composition, avec trois éléments-clés :

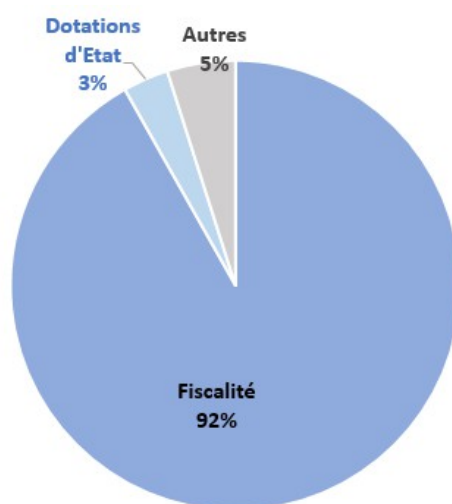
- Le transfert pour la première année d'une fraction de TVA, pour un montant de 585 M€. Cette nouvelle recette vient en compensation de la suppression de la DGF et explique en

partie la forte hausse des recettes fiscales (30%) avec en miroir la chute des dotations (-86%) ;

- La suppression unilatérale par l'Etat du fonds de développement économique, octroyé aux Régions pour compenser leurs nouvelles responsabilités en matière d'action économique. Cette suppression induit une perte de recettes de plus de 62 M€ par an à compter de 2018 pour Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La poursuite de la compensation des transferts de la compétence des transports interurbains et scolaires des douze départements et de la Métropole de Lyon à la Région. Le passage en année pleine de la compétence transports scolaires (transférée au 1<sup>er</sup> septembre 2017) se traduit côté ressources par une montée en charge des attributions de compensation des départements (48 M€ en 2018 contre 10 M€ en 2017) et des recettes des familles (12 M€ en 2018 contre 0,5 M€ en 2017).

Le panier de ressources de fonctionnement de la Région s'en trouve ainsi considérablement modifié.

### Composition des recettes de fonctionnement en 2018 (%)



**Les recettes fiscales** représentent dorénavant 92% des recettes de fonctionnement en 2018, contre 67% en 2016. Au sein de ces ressources fiscales de fonctionnement, **les Régions ne disposent néanmoins d'un pouvoir de taux que sur 10% d'entre elles**, à savoir la taxe sur les certificats d'immatriculation.

Les recettes fiscales sont principalement constituées par le produit de CVAE, qui s'élève à 1,067 Md€ en 2018, soit 34% des recettes de fonctionnement de la collectivité. Cette recette, assise sur la valeur ajoutée, reste volatile : elle ne progresse que de 0,6% en 2018.

Conformément à ce que prévoyait déjà la loi de finance initiale (LFI) 2017, la LFI pour 2018 a prévu le transfert aux Régions d'une quote-part de TVA en lieu et place des anciennes dotations DGF (dotations forfaitaire et dotation de péréquation). Cette nouvelle ressource s'élève à 585 M€ en 2018, avec une dynamique de 4,3%.

Le produit des cartes grises progresse également en 2018, sous l'effet d'une dynamique plus favorable des immatriculations et des décalages dans les reversements des produits de taxe collectés.

La Région bénéficie également d'une hausse de ses ressources fiscales pour l'apprentissage, tirées par la croissance de la taxe d'apprentissage.

Enfin, les recettes de TICPE progressent par l'effet de l'actualisation des compensations financières liées à diverses compétences transférées (indemnités de stage infirmier, revalorisation des bourses au niveau universitaire, transfert des CREPS, etc.).

**Les dotations en provenance de l'Etat** ne représentent plus que 3% des recettes de fonctionnement en 2018. Elles sont constituées de la DGD, de la DCRTTP et des compensations fiscales et subissent un nouveau prélèvement par l'Etat de 3 M€ en 2018.

**Les autres recettes** représentent 3% des recettes de fonctionnement en 2018. Ces recettes progressent fortement, notamment avec l'effet de passage en année pleine de la compétence transports scolaires (+50 M€) et des fonds européens (+8 M€).

**L'évolution globale des recettes de fonctionnement est de 3,1% en 2018. Toutefois, en neutralisant la montée en charge du transport scolaire et des fonds européens, qui se traduisent également par des dépenses supplémentaires, le dynamisme réel des recettes de fonctionnement est de 1,2%.**

#### **I.4-2- Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'élèvent à 283 M€. Elles sont principalement constituées de la modulation TICPE Grenelle, de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), du Fonds de compensation de la TVA et des fonds européens pour la programmation 2014-2020. La progression de 8% (+22 M€) entre 2017 et 2018 est essentiellement liée à la montée en charge de la programmation des fonds européens.

**La Région poursuit par ailleurs sa politique d'allègement de la pression fiscale en diminuant de 20% la part régionale de TICPE** sur le prix du carburant. Cette mesure aura un impact à compter du budget 2019.

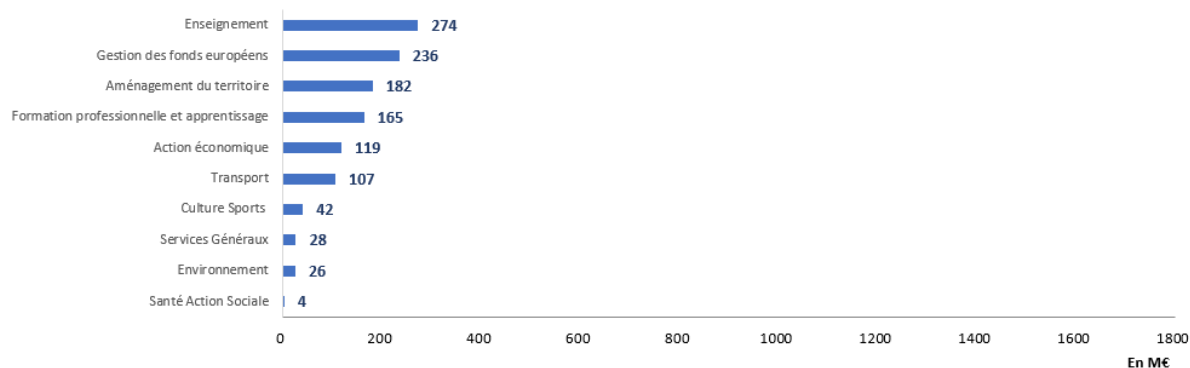
## **II Le rapport sur la gestion pluriannuelle**

### **II.1) Le stock d'autorisations d'engagement (AE) sur la section de fonctionnement**

La mise en place de la procédure des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de fonctionnement (CF) a permis d'améliorer la prévision et l'exécution budgétaires et participe à la sincérité et à la transparence du budget. Au 31 décembre 2018, le stock des AE affectées est de 1 183 M€ (contre 1 129 M€ au 31 décembre 2017). Il reste limité au regard de la surface budgétaire de la Région puisque ce stock représente l'équivalent de 11 mois de dépenses de fonctionnement (10 mois en 2017).

Ce stock est constitué essentiellement par les AE affectées au titre d'actions qui suivent une logique pluriannuelle : contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur, stages de formation professionnelle, aménagement du territoire, programmes opérationnels 2014-2020 des fonds européens, etc.

AE affectées non couvertes par des CF mandatés au 31/12/2018



## II.2) Le stock d'autorisations de programme (AP) sur la section d'investissement

Le stock des AP affectées au 31 décembre 2018 s'établit à 4 586 M€ et progresse de 19% entre fin 2017 et fin 2018 (3 865 M€ au 31 décembre 2017), soit l'équivalent de 4,8 années d'investissement, en stabilité par rapport à 2017.

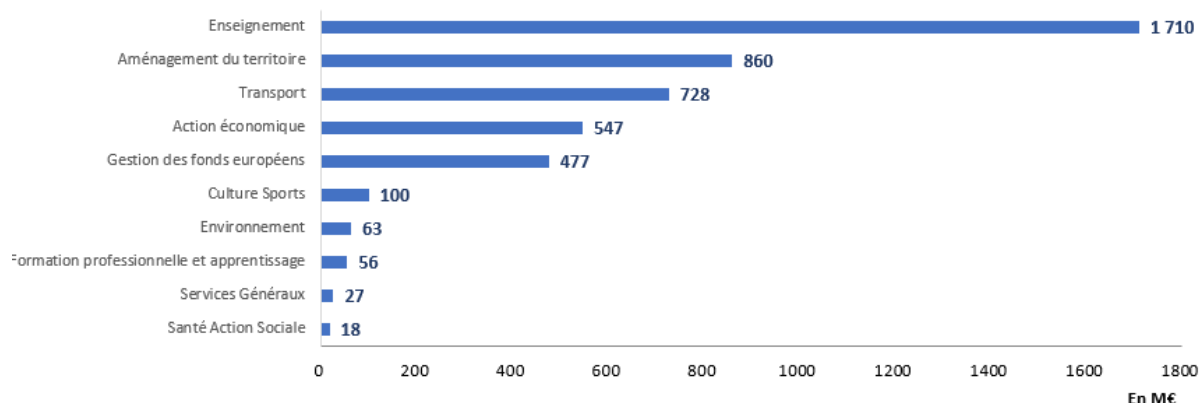
Les travaux dans les lycées et les établissements d'enseignement constituent la majeure partie du stock (37%). En effet la mise en œuvre du Plan Marshall pour les lycées (1,5 Md€ sur la durée du mandat) nécessite l'affectation en amont des marchés de travaux nécessaires à ces opérations.

L'aménagement du territoire représente 19% du stock. Les grandes opérations de contractualisation pluriannuelle sont affectées dès le vote de principe, puis engagées en fonction du rythme d'attribution des subventions. Ainsi ont été affectées dès 2018 les enveloppes pour le programme de soutien aux sites d'intérêt régional couvert par une convention ANRU (PRIR - 99 M€) et les villes non retenues dans la géographie prioritaire de l'ANRU mais présentant des difficultés urbaines importantes (PUR - 42 M€). Le numérique, en raison de contractualisations longues avec les opérateurs pour le développement des infrastructures de réseau, représente un stock de 417 M€.

Les engagements en matière de transports constituent 16% du stock. Près de la moitié résulte des opérations routières (213 M€) et du matériel ferroviaire (commandes de matériels neufs, rénovation, ateliers de maintenance pour 203 M€). Les deux autres principaux postes sont les infrastructures ferroviaires (158 M€) et les gares (115 M€).

Enfin le stock d'affectation relatif aux programmes opérationnels des fonds européens (ayant donné lieu à une affectation globale en 2016 pour l'ensemble de la programmation) est de 477 M€.

### AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/2018



## III Le rapport annuel de la dette

### III.1) La situation de l'endettement régional au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la dette directe long terme de la Région s'établit à 2 301 M€. Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

	Compte administratif 2018	Compte administratif 2017	Evolution 2018/2017
Encours de dette directe long terme	2,301 Md€	2,305 Md€	- 0,15%
Taux moyen	2,18%	2,34%	
Durée de vie résiduelle	11 ans et 11 mois	11 ans et 11 mois	
Durée de vie moyenne	7 ans et 3 mois	7 ans et 5 mois	
Nombre de lignes de prêt	109	111	

- (1) Taux moyen : cette notion de taux moyen est à comparer en fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période
- (2) Durée de vie moyenne : durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

En décembre 2018, la Région a procédé à l'émission de quatre NEU CP (Negotiable EUropean Commercial Paper - dénomination officielle des billets de Trésorerie émis par la Région), pour un montant total de 150 M€ qui seront remboursés courant janvier 2019. En consolidant l'ensemble de ces éléments, la situation du passif de la Région est la suivante :

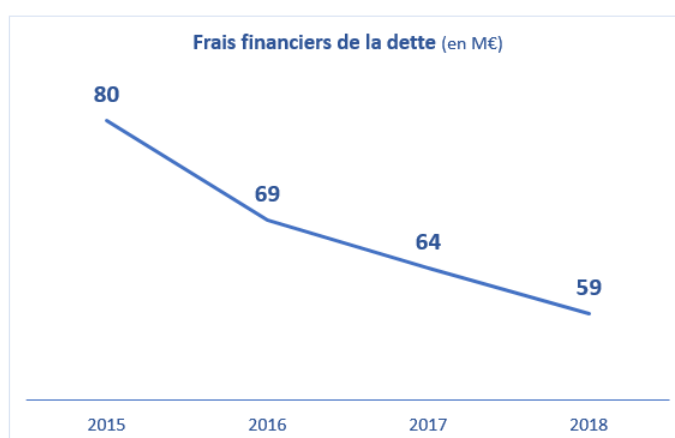
	Compte administratif 2018	Compte administratif 2017	Evolution 2018/2017
Passif à long terme	2 301 M€	2 305 M€	- 0,15%
Passif à court terme	150 M€	150 M€	0,00%
Solde créditeur de trésorerie	51 M€	105 M€	- 51,69%
<b>Passif consolidé</b>	<b>2 401 M€</b>	<b>2 350 M€</b>	<b>2,15%</b>

Au total, la dette consolidée, comme indiqué en première partie de la présentation du compte administratif, s'élève à 2 670 M€ en y agréant notamment les engagements de type crédit-bail pour le financement du matériel roulant. Cet endettement consolidé est légèrement en baisse en 2018 (-3 M€).

### III.2) La charge de la dette en 2018

Les frais financiers poursuivent leur diminution, pour atteindre 59 M€ en 2018 (80 M€ en 2015). La poursuite de cette baisse, de 5 M€ supplémentaires sur l'année 2018, s'explique par différents facteurs :

- La gestion active de la dette au travers des renégociations d'emprunts et du suivi quotidien des marchés de taux d'intérêt, dans l'optique de capter les meilleures opportunités de financement ;
- La note de la Région, qui permet d'emprunter moins cher sur les marchés financiers. Le relèvement de la note a envoyé un signal positif aux marchés avec une marge moyenne sur OAT, entre les émissions de 2016 et de 2018, qui a diminué de 40 points de base (0,40%) à moins de 24 points de base (0,24%) ce qui représente, par tranche de 10 M€ d'emprunt d'une durée de 10 ans, 162 000 € de frais financiers économisés.
- Le niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêt ;
- Le désendettement de la Région depuis 2016.



### III.3) La gestion de la dette en 2018

En 2018, les marchés financiers ont été marqués par une dynamique économique qui s'est avérée moins favorable que prévue dans la zone Euro en raison d'un ralentissement des exportations et d'une demande intérieure atone. En outre, les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ont pesé sur les échanges internationaux, ce qui a entraîné une remontée progressive de l'inflation, du fait notamment de la hausse du prix du pétrole.

Comme annoncé en juillet 2017, la Banque Centrale Européenne a progressivement réduit ses interventions sur les marchés financiers pour stabiliser son bilan à compter de décembre 2018. Ainsi, alors qu'elle achetait 60 milliards d'Euros d'actifs en 2017, elle a réduit ces achats à 30 milliards d'Euros à compter de janvier 2018 puis 15 milliards à compter de septembre 2018, avant d'y mettre fin en décembre 2018. Malgré tout, la politique de la BCE est demeurée accommodante puisque la liquidité est restée surabondante (aucune réduction de la taille de son bilan n'est intervenue) mais surtout le niveau du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne a été maintenu à 0%.

Le contexte de taux d'intérêt est en conséquence toujours favorable, avec un ancrage en territoire négatif de la courbe des taux monétaires depuis le début de l'année 2016 et des taux long terme qui se sont stabilisés en 2018. Pour les grandes collectivités, le marché du financement obligataire est toujours le plus compétitif devant le financement bancaire traditionnel, avec un nouveau recul des marges pratiquées sur le marché obligataire, qui s'établissent désormais autour de 20 à 25 points de base (0,20% à 0,25%).

Sur l'exercice 2018, les dépenses générées par la gestion de la dette et de la trésorerie se sont élevées à 233 M€ contre 225 M€ en 2017 dont 174 M€ pour le remboursement du capital (161 M€ en 2017) et 59 M€ pour les frais financiers (64 M€ en 2017).

Au cours de l'année 2018, la Région a réalisé pour 951 M€ de dépenses d'investissement contre 808 M€ en 2017. Afin de financer ces dépenses, la Région a souscrit six emprunts pour un montant total de 170 M€.

Au titre du financement des investissements, la Région a souscrit cinq emprunts pour un montant total de **160 M€** :

- Un emprunt obligataire (code valeur FR0013383254) de 10 M€ avec GFI Securities Limited en tant qu'agent placeur : il s'agit de la vingt-troisième souche du programme obligataire de la Région (programme dit EMTN - *Euro Medium Term Notes*). L'emprunt a été souscrit pour une durée de 9 ans et 4 mois (amortissement *in fine*), indexé à taux fixe à 0,76% (base exact/exact) soit un taux actuariel de 0,791% (tenant compte des frais de placement). Ces conditions permettent à la Région de réaliser une économie d'intérêts de 0,5 M€ sur la durée du prêt par rapport à un emprunt bancaire classique (le taux de marché correspondant au moment de l'émission sur une durée équivalente de 15 ans amortissables s'élevant à 1,49%).
- Un emprunt de 50 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement souscrit dans le cadre d'une enveloppe pluriannuelle de 500 M€, indexé à taux fixe à 1,539 % pour une durée de 25 ans (amortissement annuel constant). Ces conditions permettent à la Région de réaliser une économie d'intérêts de 1,2 M€ sur la durée du prêt par rapport à un emprunt bancaire classique (le taux de marché correspondant au moment de l'émission sur une durée équivalente de 25 ans étant estimé à 1,73%).
- Un emprunt de 60 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement souscrit dans le cadre de la même enveloppe pluriannuelle de 500 M€, indexé sur Euribor 3 mois non flooré, c'est-à-dire sans plancher de taux, auquel s'ajoute une marge de 0,406% pour une durée de 25 ans (amortissement trimestriel constant) La valeur du *floor* sur l'emprunt en prime lissée est de 0,20% ce qui ramène la valeur de la marge à 0,206%. Ces conditions permettent à la Région de réaliser une économie d'intérêts de 1,2 M€ sur la durée du prêt par rapport à un emprunt bancaire classique (en comptabilisant à la fois la valeur du *floor* et le différentiel de marge par rapport à une marge de marché estimée à 0,50% pour un emprunt de durée équivalente).
- Un emprunt de 20 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement, souscrit dans le cadre de l'enveloppe de 100 M€ des lycées de l'ex Région Auvergne, indexé à taux fixe à 1,535 % pour une durée de 25 ans (amortissement annuel constant). Ces conditions permettent à la Région de réaliser une économie d'intérêts de 0,5 M€ sur la durée du prêt par rapport à un emprunt bancaire classique (le taux de marché correspondant au moment de l'émission sur une durée équivalente de 25 ans étant estimée à 1,73%).
- Un emprunt de 20 M€ avec la Société Générale souscrit dans le cadre du financement du Nœud Ferroviaire Lyonnais indexé sur Euribor 3 mois flooré à 0% auquel s'ajoute une marge de 0,33%. Cet emprunt a été souscrit auprès d'un établissement bancaire et non



sous format obligataire pour permettre à ce projet d'être éligible au financement des grands projets structurants de la Commission Européenne.

Au titre de la gestion active de la dette, la Région a refinancé deux emprunts pour **10 M€** :

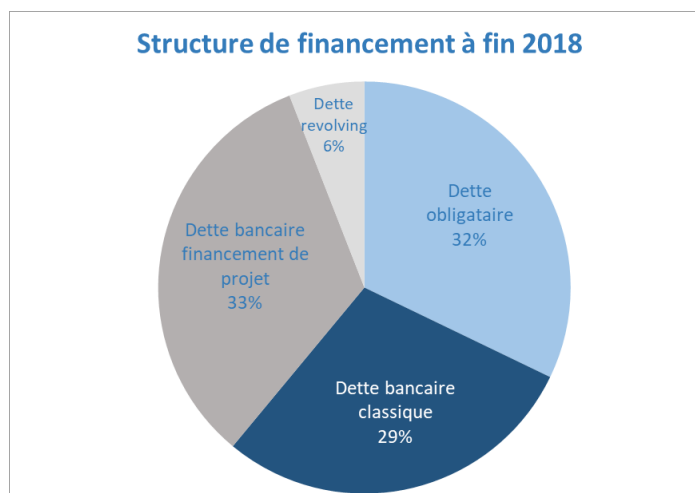
- Un emprunt indexé sur LEP +1,40%, soit un taux de 2,65%, pour un capital restant dû de 2,8 M€, avec une indemnité de remboursement anticipé réduite de moitié, soit un gain de 850 000 €,
- Un emprunt indexé sur Euribor 12 mois + 0,95%, pour un capital restant dû de 7,2 M€, avec une indemnité de remboursement anticipé réduite de moitié, soit un gain de 216 000 €.

La marge sur Euribor de l'emprunt de refinancement s'élève à 0,73% ce qui génère une économie de frais financiers de 449 000 € sur la durée résiduelle de l'emprunt.

#### III.4) Caractéristiques de la dette régionale au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la dette directe long terme de la Région était composée de 106 emprunts pour un capital restant dû de 2 301 M€. Il s'agit de 62 emprunts souscrits auprès de 11 établissements bancaires classiques pour un montant total de 664 M€ (contre 743 M€ fin 2017) ; 15 emprunts souscrits auprès de 2 établissements bancaires spécialisés dans le financement de projets pour un montant total de 761 M€ (contre 665 M€ fin 2017) ; 27 emprunts obligataires pour un montant de 740 M€ (contre 748 M€ fin 2017) ; 2 emprunts de type *revolving* auprès de 2 établissements prêteurs pour un montant de 136 M€ (contre 150 M€ fin 2017).

La structure de financement de la Région est ainsi équilibrée entre les divers instruments disponibles.



Parmi ces financements, au 31 décembre 2018, les emprunts structurés représentent un capital restant dû de 62 M€ (contre 81 M€ fin 2016) pour 13 emprunts, soit 2,7% de l'encours de la dette contre 3,5% fin 2017. Sur cet encours, deux emprunts font l'objet d'une couverture neutralisant parfaitement le risque pour un montant de 8 M€ (contre 10 M€ fin 2017). Au final, le volume d'emprunt pouvant représenter un risque de taux est donc de 54 M€ (contre 70 M€ fin 2017), soit 2,4% de l'encours de la dette dont 34 M€ représentant un risque important (contre 42 M€ fin 2017), 7 M€ représentant un risque moyen (contre 9 M€ fin 2017) et 13 M€ un risque faible (contre 19 M€ fin 2017).

Une veille a été mise en place avec les établissements bancaires concernés. En outre, une provision de 4 M€ avait été mise en place par l'ex-région Auvergne afin de faire face au risque financier : le choix a été fait de ne pas réduire le volume de cette provision même si l'encours de dette structurée est aujourd'hui plus faible afin d'améliorer notre couverture du risque.

La Région dispose par ailleurs de trois enveloppes de liquidité long terme potentiellement mobilisables (pour un montant de 296 M€ contre 426 M€ fin 2017) : une première enveloppe a été accordée par la CDC à l'ex-Région Auvergne pour un montant de 26 M€ (la date limite de consolidation intervient le 30 septembre 2019) ; une seconde enveloppe a été accordée par la BEI à l'ex-Région Rhône-Alpes pour un montant de 500 M€ (à ce jour, quatre emprunts ont été mobilisés pour un total de 300 M€ ; une troisième enveloppe a été accordée par la BEI à l'ex-Région Auvergne pour un montant de 100 M€ (à ce jour, un emprunt a été mobilisé pour un total de 30 M€).

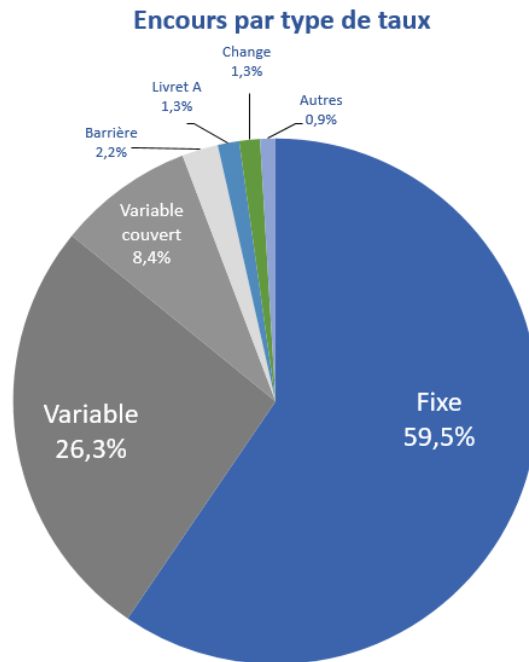
Enfin, un point de vigilance doit être apporté sur l'évolution de la structure de l'encours de dette avec la disparition progressive de l'encours de crédit revolving.

La répartition de l'encours de dette régional par établissements prêteurs se décline ainsi :

	Dette au 31 décembre 2018		Dette au 31 décembre 2017		Evolution
	Montant	%	Montant	%	
<b>Investisseurs obligataires</b>	740,000 M€	32,15%	747,500 M€	32,43%	- 1,00%
<b>Banque Européenne d'Investissement</b>	614,402 M€	26,70%	508,701 M€	22,07%	20,78%
<b>Société Générale</b>	170,650 M€	7,41%	171,016 M€	7,42%	- 0,21%
<b>SFIL CAFIL</b>	158,927 M€	6,91%	186,616 M€	8,10%	- 14,84%
<b>Caisse des Dépôts et Consignations</b>	146,530 M€	6,37%	155,920 M€	6,76%	- 6,02%
<b>Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin</b>	119,266 M€	5,18%	135,649 M€	5,88%	- 12,08%
<b>Dexia Crédit Local</b>	114,590 M€	4,98%	126,321 M€	5,48%	- 9,29%
<b>Caisse d'Epargne Rhône-Alpes</b>	92,560 M€	4,02%	99,240 M€	4,31%	- 6,73%
<b>Crédit Agricole CIB</b>	32,500 M€	1,41%	35,000 M€	1,52%	- 7,14%
<b>Crédit Agricole Centre-France</b>	27,991 M€	1,22%	35,320 M€	1,53%	- 20,75%
<b>Crédit Agricole Centre-Est</b>	23,510 M€	1,02%	25,705 M€	1,12%	- 8,54%
<b>Crédit Foncier de France</b>	18,000 M€	0,78%	26,666 M€	1,16%	- 32,50%
<b>DEPFA</b>	17,000 M€	0,74%	21,000 M€	0,91%	- 19,05%
<b>Royal Bank of Scotland</b>	15,500 M€	0,67%	19,167 M€	0,83%	- 19,13%
<b>Crédit Mutuel Arkéa</b>	10,033 M€	0,44%	11,183 M€	0,49%	- 10,28%
	<b>2 301,460 M€</b>		<b>2 466,232 M€</b>		- 0,15%

Le *pool* des financeurs de la Région est correctement diversifié et équilibré puisque les trois premiers prêteurs hors obligataire représentent 41% de l'encours total (contre 38% fin 2017). L'équilibre de l'encours entre différents prêteurs est une préoccupation permanente de la gestion pour la Région tant pour le bancaire que l'obligataire.

La répartition de l'encours de la dette par type de taux se détaille ainsi au 31 décembre 2018 :



L'encours de la dette de la Région demeure majoritairement indexé à taux fixe (59,5% fin 2018 contre 58,5% fin 2017) ce qui positionne la Région favorablement par rapport à une remontée future des taux.

Le profil d'amortissement de la dette indique, à une date donnée, le montant du remboursement en capital prévu pour chaque année jusqu'à extinction complète de l'encours. Malgré un pic en 2024, année de remboursement d'une émission obligataire de 120 M€ réalisée en 2012, la Région cherche à lisser le profil d'amortissement de la dette et faciliter ainsi le respect de la règle de l'équilibre budgétaire. La durée de vie moyenne de la dette de 7 ans et 3 mois demeure faible compte tenu du type d'investissements financés.



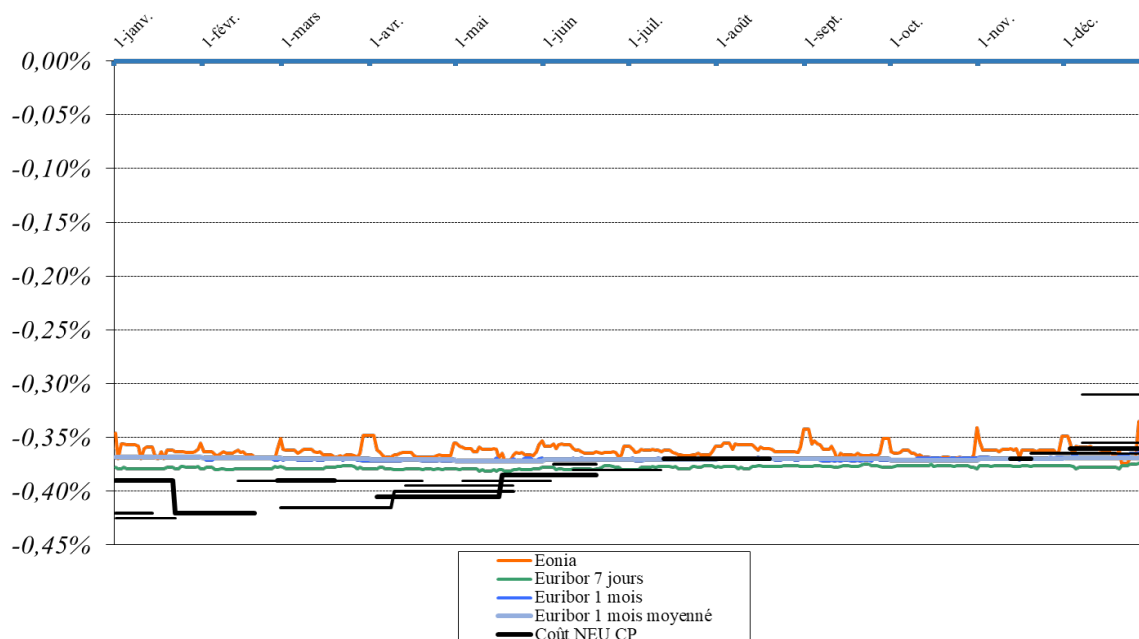
### III.5) La gestion de la trésorerie

La couverture du besoin quotidien de trésorerie, dû au décalage entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses, est assurée par différents outils :

- Un programme d'émission NEU CP pour un montant maximum de 300 M€ : en 2018, la Région a réalisé 26 émissions pour un montant total de 1 250 M€ (contre 13 émissions en 2017 pour 750 M€) à des taux d'intérêt compris entre -0,31 % et -0,42 % ce qui a généré des produits financiers à hauteur de 415 000 € (durée moyenne des émissions de 32 jours). Si la Région n'avait pas disposé de cet instrument financier, elle aurait tiré sur ses lignes de trésorerie, ce qui aurait généré un coût financier évalué à 755 000 €.
- Les mêmes principes de gestion que pour la dette long terme sont appliquées pour le programme de NEU CP afin de répartir le risque de liquidité sur différents placeurs :

	Nb d'émissions		Nb de jours moyen par émission	Montant émis		Montant moyen émis	Intérêts perçus
	Nb	%		Montant	%		
Crédit Mutuel CIC	10	38,46%	34,40	450 000 000	36%	45 000 000	166 624,56
BRED Banque Populaire	8	30,77%	30,38	400 000 000	32%	50 000 000	128 403,29
Société Générale	4	15,38%	29,25	200 000 000	16%	50 000 000	61 988,97
Crédit Agricole CIB	2	7,69%	26,00	100 000 000	8%	50 000 000	8 501,45
Natixis	1	3,85%	34,00	50 000 000	4%	50 000 000	18 187,17
Crédit Mutuel Arkéa	1	3,85%	31,00	50 000 000	4%	50 000 000	31 440,46
	26		31,58	1 250 000 000		48 076 923	415 145,90

Taux obtenus sur les émissions de NEU CP en 2018



La fusion des deux anciennes Régions et les transferts de compétence ont fortement augmenté les volumes financiers de la Région. Il est donc envisagé de porter l'encours du programme de NEU CP à 500 M€.

- Deux contrats de crédit long terme renouvelable autorisent des tirages et des remboursements quotidiens, pour un montant plafond de 136 M€ fin 2018 (contre

150 M€ fin 2017). Ces contrats ont été mobilisés au plafond tout au long de l'exercice 2018 ;

- Trois contrats de ligne de trésorerie pour un montant de 180 M€ sont par ailleurs mobilisables quotidiennement (contre 150 M€ en 2017). L'augmentation de l'encours entre 2017 et 2018 doit permettre de compenser la diminution progressive des contrats de crédit long terme renouvelables. Ces lignes sont en effet destinées exclusivement à servir de « *back-up* » au programme de NEU CP et ne sont pas réellement mobilisées. Les principales caractéristiques de ces lignes sont les suivantes :

Banque	Société Générale	La Banque Postale	Crédit Agricole Centre-Est
Montant	75 M€	75 M€	30 M€
Taux d'intérêt	Euribor 1 mois moyenné + 0,30%	EONIA +0,30%	Euribor 3 mois moyenné + 0,42%
Commissions	0,035 %	0,04%	0,05 %

Dans un contexte de taux d'intérêt normalisé, les collectivités optimisent leur gestion, en pratiquant la « trésorerie zéro », afin de minimiser la trésorerie non rémunérée sur le compte au Trésor. Compte tenu du contexte de taux monétaires aujourd'hui négatifs, la Région a toutefois désormais intérêt à être en situation de trésorerie légèrement excédentaire ce qu'elle pratique depuis 2016.

### III.6) Engagements hors bilan

L'encours de dette garantie par la Région Rhône-Alpes s'élève, au 31 décembre 2018, à 88,1 M€ (contre 85,9 M€ fin 2017). En 2018, vingt garanties d'emprunts, y compris les renégociations de garantie, ont été accordées par la Région pour un encours de 22,5 M€. Le remboursement en capital de la dette garantie sur 2018 est de 8,3 M€, soit 4,8 % de l'annuité en capital de la Région sur sa dette directe. Il s'agit majoritairement de garanties accordées sur des emprunts contractés par les organismes de gestion des lycées privés sous contrat avec l'Etat, pour la réalisation d'investissements immobiliers de construction, travaux et acquisition.

### III.7) Délégation de pouvoir au Président

Compte tenu de ces éléments et conformément à la délibération n° 16.00.05 « Délégations de pouvoir au Président », les actes suivants ont été pris dans le cadre de cette délibération :

- Mise en place le 7 janvier 2018 (fin le 6 janvier 2019) d'un contrat de ligne de trésorerie de 75 M€ avec la Société Générale dont la signature est intervenue le 8 janvier 2018 : les principales caractéristiques de ce contrat sont une indexation contre Euribor 1 mois moyenné plus marge de 0,30% et une commission de confirmation de 0,035% ;
- Mise en place le 18 avril 2018 (fin le 17 avril 2019) d'un contrat de ligne de trésorerie de 75 M€ avec La Banque Postale dont la signature est intervenue le 9 avril 2018 : les principales caractéristiques de ce contrat sont une indexation contre Eonia plus marge de 0,30% et une commission d'engagement de 0,04% ;
- Mise en place le 15 octobre 2018 (fin le 14 octobre 2019) d'un contrat de ligne de trésorerie de 30 M€ avec la Crédit Agricole centre-Est dont la signature est intervenue le 16 octobre 2018 : les principales caractéristiques de ce contrat sont une indexation contre Euribor 3 mois moyenné plus marge de 0,42% et une commission de mise en place de 15 000 € ;

- Un contrat de refinancement souscrit auprès de Arkéa (signature le 26 novembre 2018) d'un montant de 10 033 333,42 € : les principales caractéristiques de ce contrat sont une indexation sur Euribor 12 mois plus marge de 0,73% et une durée de 8 ans (amortissement annuel constant) ;
- Un emprunt obligataire (code ISIN FR0013383254) de 10 M€ avec GFI Securities Limites comme agent placeur (signature le 28 novembre 2018) : les principales caractéristiques sont une indexation à taux fixe à 0,76% (base exact/exact) et des frais d'agent placeur de 25 000 €. La durée de l'emprunt est de 9 ans et 4 mois (amortissement in fine) et l'encaissement des fonds est intervenu le 30 novembre 2018 ;
- Un contrat d'emprunt souscrit auprès de la Société Générale (signature le 19 décembre 2018) d'un montant de 20 M€ : les principales caractéristiques de ce contrat sont une indexation contre Euribor 3 mois plus marge de 0,33% et une durée de 15 ans (amortissement trimestriel contant) ;
- Un tirage de 50 M€ sur l'enveloppe de financement de la Banque Européenne d'Investissement destinée à financer des lycées de l'ex-Région Rhône-Alpes : cette opération a été réalisée le 5 décembre 2018 avec un déblocage des fonds le 20 décembre 2018. Les principales caractéristiques de cette opération sont une indexation à taux fixe à 1,539% et une durée de 25 ans (amortissement annuel contant) ;
- Un tirage de 60 M€ sur l'enveloppe de financement de la Banque Européenne d'Investissement destinée à financer des lycées de l'ex-Région Rhône-Alpes : cette opération a été réalisée le 5 décembre 2018 avec un déblocage des fonds le 20 décembre 2018. Les principales caractéristiques de cette opération sont une indexation contre Euribor 3 mois plus marge de 0,406% et une durée de 25 ans (amortissement trimestriel contant) ;
- Un tirage de 20 M€ sur l'enveloppe de financement de la Banque Européenne d'Investissement destinée à financer des lycées de l'ex-Région Auvergne : cette opération a été réalisée le 5 décembre 2018 avec un déblocage des fonds le 20 décembre 2018. Les principales caractéristiques de cette opération sont une indexation à taux fixe à 1,535% et une durée de 25 ans (amortissement annuel constant).

#### **IV Le résultat du compte administratif**

##### Pour la section de fonctionnement

Le montant total des recettes de fonctionnement ayant fait l'objet d'émission de titres de recette s'élève à **4 193 578 520,72 € (1)**.

Le montant total des dépenses de fonctionnement réalisées ayant fait l'objet de mandatement s'élève à **3 588 190 961,19 € (2)**.

Le résultat de fonctionnement reporté étant de **31 326 808,22 € (3)**.

Le résultat de la section de fonctionnement est de **636 714 367,75 € (4) = (1) + (3) - (2)**.

##### Pour la section d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement ayant fait l'objet d'émission de titres de recette s'élève à **2 654 503 266,75 € (5)**.

Le montant total des dépenses d'investissement réalisées ayant fait l'objet de mandatement s'élève à **2 550 807 230,59 € (6)**.

Le résultat antérieur d'investissement étant de **-665 653 622,61 € (7)**, **le besoin de financement de la section d'investissement est de - 561 957 586,45 € (8) = (5) - (6) + (7)**.

Ainsi, pour l'ensemble des deux sections, le solde excédentaire du compte administratif est donc de **74 756 781,30 € (9) = (4) + (8)**.

**En conséquence, je vous propose :**

**I.1) D'approuver le compte administratif 2018 tel que présenté dans le document comptable joint en annexe, conforme au compte de gestion établi par le comptable pour 2018 ;**

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil Régional